

# **Pour un Conseil fédéral sans moutons noirs : la concordance implique un choix éthique avant une représentation proportionnelle**

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 1741

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024398>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Pour un Conseil fédéral sans moutons noirs

*La concordance implique un choix éthique avant une représentation proportionnelle*

André Gavillet (5 août 2007)

Je n'ai jamais éprouvé, comme auteur et commentateur de la politique suisse, un tel sentiment de rejet. L'initiative du «*mouton noir*», lancée le 1er août par l'UDC, disqualifie le jeu politique. Elle n'est qu'un prétexte préélectoral, rédigée sans autre souci que de provoquer un réflexe irrationnel d'adhésion. Elle ne se soucie pas des conventions du droit international, qui limite le recours à l'expulsion. Elle introduit une règle d'automatisme de la peine contraire à l'indépendance du juge. Elle crée une catégorie de délinquants, aux contours mal définis et extensibles, celle des «*abuseurs*» de notre sécurité sociale, assimilés aux grands criminels.

Le droit d'initiative a été institué pour permettre à une minorité ne disposant pas des leviers d'action parlementaires ou gouvernementaux efficaces de s'exprimer. Elle n'a pas été conçue comme la machine préélectorale d'un parti, surtout s'il est le mieux

représenté au Conseil national et s'il détient de surcroît le département fédéral de la Justice!

Cette instrumentalisation de la démocratie directe est portée par une idéologie totalitaire. Sous le slogan fallacieux «*le peuple a toujours raison*», elle tend à éliminer ou du moins à dépasser les contre-pouvoirs. Pas seulement le droit international, que stigmatise Christoph Blocher, mais encore l'indépendance de la justice à laquelle on veut imposer automatiquement des décisions. Le fédéralisme est aussi menacé par la règle de la majorité se disant infaillible, et en fin de compte la démocratie elle-même qui implicitement présuppose le respect de la minorité.

L'enjeu est d'une telle importance qu'on s'étonne d'entendre à journée faite et à forums diffusés matin et soir les présidents des grands partis ratiociner sur la composition du futur Conseil fédéral,

ramenée à un échange de chaises vides entre le parti radical et le PDC.

Il faut d'abord rompre avec l'idée reçue que la concordance serait égale à la proportionnelle. La concordance présuppose au contraire l'exclusion de ceux qui ne respectent pas la règle du jeu. Elle implique un Conseil fédéral sans UDC. Les partis de droite, poussés par un jeu d'alliances électorales à courte vue, sont engagés dans une autre voie. Ils font de la petite politique alors que le choix est éthique. Le parti socialiste devrait clairement se positionner. Et même si la proportionnelle de la formule magique lui a permis de prendre sa part de responsabilités gouvernementales, et que la remettre en cause présente des risques, il a pour vocation de se battre pour une vraie concordance sans moutons noirs.

## Des droits populaires à la démocratie tous ménages

*Plus elle est facile pour les citoyens, plus l'initiative populaire devient l'affaire d'organisations qui l'utilisent dans leur propre intérêt*

Yvette Jaggi (31 juillet 2007)

Expression phare des droits populaires, l'initiative jouit d'une faveur persistante, à gauche et dans le mouvement associatif comme dans la droite

populiste. Elle permet aux citoyennes et citoyens qui la signent de faire connaître leurs propositions, de manifester leurs attentes, plus

généralement de mettre leurs revendications à l'ordre du jour.

Le législateur et la technique